

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 8 septembre 2009

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 8 septembre 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Lise Bourgault.

Sont également présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ;
M^{re} Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe ; et
Madame Évelyne Bergeron, directrice des communications par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse, Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h35 à 19h50.
Environ 41 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009***
- 6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

fonds d'administration pour le mois de août 2009

7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 août 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 août 2009
 - Procès-verbal de réunions du Comité plénier (tenues les 11 et 18 août 2009)
 - Procès-verbal d'une réunion du Comité de gestion (tenue le 4 août 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Référence au mandat donné à monsieur Alain Bellay aux termes de la résolution numéro 06-07-261 (rédaction et l'établissement d'une politique familiale) – Autorisation de procéder au règlement des honoraires professionnels
- G.2** Dossier de l'École de hockey - Approbation des termes de l'entente de principe concernant un transfert de propriété par bail emphytéotique et mandat de signature

RESSOURCES HUMAINES

- G.3** Autorisation de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein du Service des travaux publics
- G.4** Autorisation de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein du Service des travaux publics afin d'effectuer les tâches reliées au nettoyage et à l'entretien des divers bâtiments de la Ville

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Ouverture du registre / Continuité de la démarche d'amendement du règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 059-01-2009 amendant le règlement 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'édicter des normes de lotissement relatives aux lots situés dans une courbe extérieure
- U.3** Adoption du projet de règlement numéro 059-01-2009 amendant le règlement 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'édicter des normes de lotissement relatives aux lots situés dans une courbe extérieure
- U.4** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ___-2009 concernant un programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville
- U.5** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-07-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire locale (P2) dans la zone résidentielle HC-237 et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.6** Adoption du projet de règlement numéro 058-07-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire locale (P2) dans la zone résidentielle HC-237 et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.7** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-08-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire et récréatif dans la zone REC-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.8** Adoption du projet de règlement numéro 058-08-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire et récréatif dans la zone REC-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.9 Dossier « Rénovation cadastrale » - Mandat à « *Madore, Tousignant & Bélanger, arpenteurs-géomètres* » afin d'obtenir certaines désignations de rues – *Loi sur les compétences municipales* – Cessions et mandat de signatures, le cas échéant - Référence : Résolution numéro 09-08-279

Aux membres du Conseil municipal : Les plans sont disponibles au bureau de la Greffe pour consultation.

U.10 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 1015-64 à 1015-68, 1016-66 à 1016-72 et 1017-85 à 1017-86 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue d'Eupen et rue Horrem)

U.11 Formation d'un Comité d'analyse des demandes d'aides financières effectuées dans le cadre du programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures hygiène du milieu*)

T.P.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, pour adopter le règlement numéro 145-01-2009, et ce, afin de modifier l'article 9.1.9 du règlement numéro 145-2008 concernant le branchement aux services municipaux

T.P.2 Avis de motion pour adopter le règlement numéro ____-2009 afin de permettre, dans les endroits où cela est possible, de souffler la neige vers des terrains plutôt que de la transporter au dépôt à neige

T.P.3 Rejet de la soumission par invitations pour services professionnels (préparation de plans et devis) dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe-Est – Vice de procédures / Ouverture de l'enveloppe contenant le prix

T.P.4 Dossier « Alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe-Est » - Mandat pour la préparation des plans et devis –Approbation de la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération ainsi que de la formation d'un comité de sélection

T.P.5 Résultat de l'ouverture de soumission par invitations pour l'achat ou la location d'un camion Ford « F-150 » – Autorisation de procéder

T.P.6 Résultat de l'appel d'offres public pour l'achat et la livraison d'abrasif pour l'hiver 2009-2010 – Autorisation d'achat

T.P.7 Résultat de la soumission par invitations pour services professionnels requis dans le cadre des travaux de pavage sur les rues Park et Oak – Octroi de mandat

T.P.8 Demande de « *Sport Alary Saint-Jérôme* » pour circuler

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

sur certaines rues du territoire de la Ville dans le cadre de leur randonnée annuelle de motos – Autorisation

- T.P.9** Autorisation d'un budget supplémentaire au Service des travaux publics pour terminer l'aménagement extérieur des ateliers municipaux ainsi que pour effectuer l'achat de nouveaux équipements
- T.P.10** Mandat à la firme « *CIMA+* » pour signer et présenter une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP)
- T.P.11** Évaluation des barrages X2111375 (Lac Crooks) et X00004888 (Lac Diane)
- T.P.12** Barrages de castors – Autorisation d'effectuer des travaux de démantèlement
- T.P.13** Vannes à remplacer sur le système d'approvisionnement en eau potable du secteur du Village de Brownsburg – Autorisation de procéder
- T.P.14** Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 2 à la firme « Nordmec Construction Inc. » pour des travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine d'eau potable
- T.P.15** Autorisation pour implanter un système de garde interne au Service des travaux publics

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1** Autorisation de procéder au paiement des achats d'équipements divers pour le camion incendie à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules
- I.2** Mandat à « *Les Entreprises Carl Séguin* » pour le déneigement et le sablage de la caserne municipale du secteur « Pine Hill » pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 9.1** Autorisation de procéder au transfert d'une partie de l'enveloppe budgétaire disponible dans le cadre du Pacte rural, soit un montant de 10 000\$, à la « *Royal Canadian Légion Royale Canadienne* »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 9.2** Demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Brownsburg-Chatham
- 9.3** Demande de procéder à des travaux d'asphaltage sur la rue Duperré
- 9.4** Versement d'une somme de 2 500\$ à la Paroisse Sainte-Trinité dans le but de fournir gratuitement le sous-sol de l'Église Saint-Louis-de-France aux organismes communautaires du territoire
- 10. *Varia (administration)***
- 11. *Levée de la séance***

09-09-299

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les points « *G.1, 9.2 et 9.3* » doivent être reportés à une séance ultérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient modifiés à l'ordre du jour, à savoir :

T.P.7 Résultat de la soumission pour effectuer des travaux de pavage sur les rues Park et Oak – Octroi de contrat

T.P.10 Mandat aux experts-conseils pour signer et présenter une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP)

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

Dans les dépôts :

- Tableau des heures de travail du directeur général et trésorier au 31 août 2009
- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal – Élections partielles 2008

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Au point VARIA :

- 10.1 Radiation de facturations diverses – Délai de prescription – Dossiers pour lesquels des recours ne sont plus possible
- 10.2 Référence à la résolution #07-08-289 : Demande d'aide financière additionnelle (15 000\$ de l'École primaire Saint-Philippe / Phase II du réaménagement de la cour d'école / Exercice financier 2008 – Équivalence en travaux du Service des travaux publics plutôt qu'une aide financière
- 10.3 Dossier « Belvédère » - Référence aux résolutions #09-07-246 et #09-08-266 – Autorisation de signer une entente tripartite notariée avec la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil
- 10.4 Réaffectations budgétaires pour l'exercice financier 2009 – Approbation des réaffectations budgétaires inter fonction
- 10.5 Transport en vrac – Appels d'offres et contrats
- 10.6 Rendre un document (Mémoire d'observations des vérificateurs) accessible au public

QUE les points « G.1, 9.2 et 9.3 » doivent être reportés à une séance ultérieure.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 3 août 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

09-09-300

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-09-301

ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de août 2009 au montant de 174 118,77\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 août 2009 au montant de 383 847,61\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 août 2009
- Procès-verbal de réunions du Comité plénier (tenues les 11 et 18 août 2009)
- Procès-verbal de réunions du Comité plénier (tenues les 4 août et 1^{er} septembre 2009)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Tableau des heures de travail du directeur général et trésorier au 31 août 2009
- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal

GESTION ET ADMINISTRATION

Référence au mandat donné à monsieur Alain Bellay aux termes de la résolution numéro 06-07-261 (rédaction et l'établissement d'une politique familiale) – Autorisation de procéder au règlement des honoraires professionnels

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-09-302

DOSSIER DE L'ÉCOLE DE HOCKEY - APPROBATION DES TERMES DE L'ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE PERMETTANT LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF - MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'accord de principe intervenu entre les représentants de la Ville et ceux de l'École de hockey relativement à l'implantation d'infrastructures sportives sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont assisté à la présentation générale du projet par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes de l'accord de principe intervenu entre les représentants de la Ville et ceux de l'École de hockey relativement à l'implantation d'infrastructures sportives sur son territoire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, de signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment un bail emphytéotique permettant la construction d'infrastructures sportives sur les terrains appartenant à la Ville.

QUE tous les honoraires professionnels reliés audit dossier (notaire, arpenteur-géomètre, etc.) seront assumés par l'École de hockey.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise toutefois le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels de M^e Conrad Delisle, avocat, pour les services rendus dans le cadre de cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

09-09-303

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'afin de supporter les différentes tâches cléricales s'afférant au Service des travaux publics de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment :

- Effectuer le suivi des demandes et des plaintes des citoyens et mises à jour du système;
- Bâtir des bases de données pour produire des rapports et des statistiques en lien avec les travaux et les requêtes effectués et ainsi permettre de contrôler les achats avec des économies sur des quantités plus précises et d'être capable de planifier les ouvrages à effectuer;
- Permettre au Conseil municipal de connaître les réalisations des travaux effectués à chaque période;
- Mettre à jour et faire le suivi des facturations de travaux auprès des citoyens;
- Réception et gestion des appels reliés aux déchets et au recyclage;
- Permettre de percevoir le travail réalisé sur le territoire de la Ville afin de permettre un meilleur échantillonnage et informations à remettre aux personnes concernées;
- Supporter les tâches de la chef de division Entretien et Approvisionnement et le directeur des travaux publics;
- Suivi pour les travaux d'aqueduc et d'égout, d'assainissement des eaux, bornes fontaines et maintenance, création d'un calendrier;
- Mises à jour des normes en lien avec la CSST;
- Préparation et suivi avec les supérieurs immédiats;
- Préparation des rapports pour le MDDEP, incluant les barrages;
- Suivis cléricaux;
- Remplacer durant les vacances;
- Classement; et

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

➤ Toutes autres tâches connexes.

CONSIDÉRANT QUE le but de l'ajout d'une telle ressource est d'augmenter l'efficacité et l'efficience des Services de façon à accroître la rentabilité de la taxation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein du Service des travaux publics, soit une adjointe administrative, selon les conditions de la convention collective actuellement en vigueur, et ce, en vue d'un début d'emploi d'ici janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

09-09-304

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AFIN D'EFFECTUER LES TÂCHES RELIÉES AU NETTOYAGE ET À L'ENTRETIEN DES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le 31 décembre 2009, le contrat avec la firme de nettoyage « *Services Ménagers Roy* » sera à renouveler ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la dernière année, nous avons évalué différentes options en lien avec l'entretien des différents bâtiments appartenant à la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement et depuis les deux (2) dernières années, la firme de nettoyage effectue le ménage de façon quotidienne à l'Hôtel de Ville et, de façon sporadique aux différentes casernes et aux ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE certaines tâches, comme le remplacement des ampoules, le montage de la salle pour les séances du Conseil municipal, le déplacement de certains mobiliers et autres petites tâches sont effectuées par les employés du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à certaines discussions et analyses des coûts, il serait envisageable, plutôt que de retourner en processus d'appel d'offres, d'opter pour l'embauche d'une ressource supplémentaire ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette ressource serait sous la responsabilité du directeur du Service des travaux publics et s'occuperait d'effectuer l'entretien et toutes autres tâches connexes à la maintenance des bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT QUE cette option permettrait de libérer les employés (opérateurs, journaliers, chauffeurs et ouvriers spécialisés) d'effectuer certaines tâches ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, incluant le montage financier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, d'ici le début de l'année 2010, l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein du Service des travaux publics, soit un préposé à l'entretien des bâtiments municipaux, et ce, selon les conditions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service de la Greffe à prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin au contrat de « *Services ménagers Roy* », en date du 31 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-09-305

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2009
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES
PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE
PERMETTRE L'USAGE DE CENTRE DE TRI DE
MATÉRIAUX SECS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITION
RÈGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Robert Desforges à la séance du 1^{er} juin 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juillet 2009 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance régulière du 6 juillet 2009 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs de construction ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots 477 et 478 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc ;

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-171-1 » à même une partie de la zone « Ag-171 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

3) Utilité publique lourde (u3) :

i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault,
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	1 ^{er} juin 2009
Adoption du projet :	1 ^{er} juin 2009
Adoption du 2 ^e projet :	6 juillet 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 059-01-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT 059-2003 CONCERNANT LE LOTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ÉDICTER DES NORMES DE LOTISSEMENT RELATIVES AUX LOTS SITUÉS DANS UNE COURBE EXTÉRIEURE

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-09-306

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
059-01-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT 059-2003
CONCERNANT LE LOTISSEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN
D'ÉDICTER DES NORMES DE LOTISSEMENT
RELATIVES AUX LOTS SITUÉS DANS UNE COURBE
EXTÉRIEURE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé aux fins des présentes, par monsieur le conseiller Rober Desforges, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un ajustement à la réglementation relativement aux lots situés dans une courbe, que ceux-ci soient desservis ou non desservis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son article 20 à la section 3.1 en abrogeant et remplaçant l'article. Celui-ci se lira comme suit :

20. Largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe
 - 1) Les dimensions minimales d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe sont les suivantes :
 - 1° largeur d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe, dont l'angle est inférieur à 135 degrés, peut-être réduite à la ligne de rue, jusqu'à 50% par rapport à la largeur minimale prescrite à la grille des usages et des normes pourvu que :
 - 2° la largeur minimale du lot soit respectée à la marge avant minimale prescrite à ladite grille ; et
 - 3° la superficie du lot soit conforme à la superficie minimale prévue à la grille des usages et des normes.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 8 septembre 2009
Adoption du projet : 8 septembre 2009
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ____-2009 CONCERNANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-07-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE LOCALE (P2) DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE HC-237 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

09-09-307 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-07-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE LOCALE (P2) DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE HC-237 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage communautaire local (p2) et ses activités complémentaires ;

ATTENDU QUE la zone visée par la requête est localisée dans le périmètre du centre-ville ;

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de relance économique du centre-ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage communautaire local (p2) à la zone « Hc-237 » et d'y édicter des dispositions réglementaires, le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 8 septembre 2009
Adoption du projet : 8 septembre 2009
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-NOËL MASSIE QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-08-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATIF DANS LA ZONE REC-179 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

09-09-308 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-08-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATIF DANS LA ZONE REC-179 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite valoriser le développement éducatif et de récréation et les activités qui leurs sont complémentaires dans le secteur visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage « communautaire municipal (p3) » et en usage complémentaire « habitation en commun (h4) » en plus d'y édicter deux dispositions réglementaires, soit une se retrouvant sous « usage spécifiquement permis ou exclu » au point (d) et une seconde se retrouvant sous « dispositions spéciales » au point (1) à la zone « Rec-179 », le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en abrogeant et remplaçant le nom de la zone dans la grille de «Rec-179» par «P et Rec-179», le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à son article 15, en abrogeant et remplaçant le nom de la zone « Rec-179 » par « P et Rec-179 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1 /2, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long et montré à l'annexe «2».

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 8 septembre 2009
Adoption du projet :
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

09-09-309

DOSSIER « RÉNOVATION CADASTRALE » - MANDAT À « MADORE, TOUSIGNANT & BÉLANGER, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES » AFIN D'OBTENIR CERTAINES DÉSIGNATIONS DE RUES – LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – CESSIONS ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réforme cadastrale, il y a lieu de corriger les titres de propriété de certaines emprises de rues ;

CONSIDÉRANT QUE les rues visées sont entretenues par la Ville et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces terrains depuis au moins dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) rues à la résolution numéro 09-08-279 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la description technique des rues suivantes :

Rue	Lot(s)	Cadastre
Lafleur, rue	Partie du lot 753	Canton de Chatham
Maurice, rue	Partie du lot 753	Canton de Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à faire toutes les procédures requises, notamment donner des avis publics à cet effet, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les frais et les honoraires professionnels reliés audit dossier.

Adoptée à l'unanimité

09-09-310

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 08-12-446 - SUBDIVISION DES LOTS NUMÉROS 1015-64 À 1015-68, 1016-66 À 1016-72 ET 1017-85 À 1017-86 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM – RUE D'EUPEN ET RUE HORREM

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Rodrigue, pour et au nom de « *Gestion Franca Inc.* », a demandé un permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 1015-64 à 1015-68, 1016-66 à 1016-72 et 1017-85 à 1017-86 du cadastre du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8753, minute 13 029, en date du 29 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'opération cadastrale avait fait l'objet de la résolution numéro 08-12-446 relativement à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le précédent plan est remplacé par un

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

nouveau projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, et portant le même numéro de dossier et la même minute ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 08-12-446 et que celle-ci soit remplacée par la présente ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision de quatorze (14) lots formant 11 terrains destinés à la construction de résidences unifamiliales situées sur les rues d'Eupen et Horrem ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 27 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant montant de 10 682,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-09-311

FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'un règlement relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville a été déposé et sera en application dès l'automne 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un comité d'analyse des demandes liées audit Programme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Programme de revitalisation relève de la Ville ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a être nommé sera composé d'une personne ressource de la Ville ainsi que des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) nommés par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville nomme madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme comme personne désignée de la Ville ainsi que comme personne ressource pour la réception et l'analyse des candidatures liées au Programme d'aide financière qui sera présentées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de former le comité d'analyse des demandes d'aide financière dans le cadre du « *Programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville* ».

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, AVEC DISPENSE DE LECTURE, PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-01-2009, ET CE, AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE ___ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2008 CONCERNANT LE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX**

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-NOËL MASSIE QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2009 AFIN DE PERMETTRE, AUX ENDROITS OÙ CELA EST POSSIBLE, DE SOUFFLER LA NEIGE VERS DES TERRAINS PLUTÔT QUE DE LA TRANSPORTER AU DÉPÔT À NEIGE**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-09-312

REJET DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS (PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS) DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE-EST – VICE DE PROCÉDURES / OUVERTURE DE L'ENVELOPPE CONTENANT LE PRIX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un vice de procédures lors de l'ouverture de soumission par invitations pour services professionnels (préparation de plan et devis) dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe-Est, soit l'ouverture, par erreur, de l'enveloppe contenant le prix ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de rejeter ladite soumission par invitations et de recommencer le processus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham rejette la soumission par invitations pour services professionnels (préparation de plan et devis) dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe-Est, pour les motifs ci-dessus exposés.

QUE le processus de soumissions soit repris dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

09-09-313

DOSSIER « ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE-EST » - MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ET DES CRITÈRES DE PONDÉRATION AINSI QUE DE LA FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de soumission pour services professionnels relativement à la préparation de plans et devis pour effectuer les travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe-Est, et plus spécifiquement de la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération ainsi que la formation d'un comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération soumis ainsi que la formation du comité de sélection, lequel sera composé des personnes suivantes, à savoir :

➤ Le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire; et
- Le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Allard.

Adoptée à l'unanimité

09-09-314

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'UN CAMION FORD « F-150 » – AUTORISATION DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour l'achat ou la location d'un camion Ford « F-150 », à savoir :

Desrosiers Ford Lachute :

Achat : 30 038,30\$, taxes incluses, pour une boîte de 6.5 pieds ;

27 876\$, plus les taxes applicables, pour une boîte de 6 pieds ;

Des Laurentides Ford Inc. :

Achat : 30 250,50\$, taxes incluses ;

Location : 590,84\$ / mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme soit « *Desrosiers Ford Lachute* », pour la fourniture d'un camion « F150 », au montant de 30 038,30\$, taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer ledit montant à « *Desrosiers Ford Lachute* », après s'être assuré auprès du fonctionnaire concerné, que la livraison du camion a été effectuée conformément au devis de soumission.

QUE le montant de cet achat soit financé à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^e Marie-Josée Larocque, notaire et greffière, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-09-315

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**POUR L'ACHAT ET LA PRÉPARATION D'ABRASIF
POUR L'HIVER 2009-2010 – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour l'achat et la préparation d'abrasif pour l'hiver 2009-2010, à savoir :

➤ Émile Foucault Excavation Inc. :

Option A : 9,75\$ / tonne métrique + taxes
Option B : 10,25\$ / tonne métrique + taxes

➤ Don Heatlie & Fils :

Option A : 9,97\$ / tonne métrique + taxes
Option B : 10,39\$ / tonne métrique + taxes

➤ T & W Seale Inc. :

Option A : 10,48\$ / tonne métrique + taxes
Option B : 10,86\$ / tonne métrique + taxes

➤ Transport Larivière & Fils :

Option A : 13,99\$ / tonne métrique + taxes
Option B : 14,25\$ / tonne métrique + taxes

Option A : Sans transport
Option B : Avec transport.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme soit « *Émile Foucault Excavation* », pour l'achat et la préparation d'abrasif pour la saison 2009-2010, au coût suivant :

Option A : 9,75\$ / tonne métrique + taxes
Option B : 10,25\$ / tonne métrique + taxes

Option A : Sans transport
Option B : Avec transport.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-09-316

**RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR APPEL D’OFFRES
POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR
LES RUES PARK ET OAK – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par appel d’offres pour effectuer des travaux de pavage sur les rues Park et Oak, à savoir :

ABC Rive Nord : 115 800,00\$;

Sintra : 107 073,23\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme et mandate « *Sintra* », pour effectuer des travaux de pavage sur les rues Park et Oak, au montant de 107 073,23\$, incluant les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder au paiement des honoraires professionnels requis, après s’être assuré auprès du fonctionnaire concerné, que le travail a été effectué au mandat donné, et ce, à même le règlement d’emprunt numéro 130-2007 au montant de 400 000\$, pour effectuer des travaux d’asphaltage sur différentes rues du territoire.

Adoptée à l’unanimité

09-09-317

**DEMANDE DE « *SPORT ALARY SAINT-JÉRÔME* » POUR
CIRCULER SUR CERTAINES RUES DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LEUR RANDONNÉE
ANNUELLE DE MOTOS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande effectuée par « *Sport Alary Saint-Jérôme* » à l’effet d’utiliser, le 20 septembre prochain, la route 327 Nord (allé simple) dans le cadre d’une randonnée de moto, organisée dans le but de ramasser des fonds (10 000\$) pour le jeune Antoine Verville, souffrant de leucémie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'utilisation de la route 327 Nord (allé simple) dans le cadre d'une randonnée de moto, organisée dans le but de ramasser des fonds (10 000\$) pour le jeune Antoine Verville, souffrant de leucémie.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au « *Sport Alary Saint-Jérôme* » de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait, au besoin, une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

09-09-318

AUTORISATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR TERMINER L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DES ATELIERS MUNICIPAUX AINSI QUE POUR EFFECTUER L'ACHAT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE certains projets prévus au Service des travaux publics, d'ici la fin de l'année 2009, ne peuvent être effectués, faute de disponibilité budgétaire, notamment au niveau de :

Remplacement de petits outils ;
Achat de véhicules et d'équipements ; et
Aménagement extérieur des ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les membres du Conseil municipal d'autoriser un budget supplémentaire afin de réaliser lesdits projets ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une réaffectation budgétaire et que la présente réaffectation n'a pas pour effet d'influencer le montant global du budget 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver lesdites réaffectations budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget supplémentaire aux postes budgétaires suivants, à savoir :

1-02-3-2-0-00-643

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Petits outils
29 017,50\$

1-02-3-1-6-00-525
Véhicules et équipements
61 578,00\$

1-02-3-1-5-00-522
Aménagement extérieur – Entretien de bâtiment
59 910,00\$

Pour un montant total de 150 505,50\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve l'allocation d'un budget supplémentaire au Service des travaux publics, au montant de 150 505,50\$, et ce, à prendre à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

09-09-319

MANDAT AUX EXPERTS CONSEILS POUR SIGNER ET PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUPRÈS DU *MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)*

CONSIDÉRANT QUE la firme « CIMA+ » a réalisé un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude démontrent qu'il est requis de procéder à des travaux de remplacement du système d'aqueduc sur la rue St Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de chaussée et d'aqueduc sont prévus sur la rue Saint-Joseph, l'occasion permettant d'effectuer une transformation de l'égout combiné actuel en égout pluvial ainsi que l'ajout d'un nouvel égout domestique pour ainsi réduire les volumes d'eau à l'usine de traitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » à signer et présenter, en leur nom, une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)*.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à transmettre au *MDDEP*, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE les travaux ne contreviennent à aucun des règlements municipaux en vigueur.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la dépense, au montant de 513,00\$ au *ministère des Finances du Québec* concernant les frais devant accompagner la demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

09-09-320

ÉVALUATION DES BARRAGES X211375 (LAC CROOKS) ET X00004888 (LAC DIANE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit présenter une évaluation des barrages X00004888 (Lac Diane) et X211375 (Lac Crooks) au Centre D'Expertise Hydrique du Québec en vertu des articles 48 et 49 du règlement d'application de la loi sur la sécurité des barrages qui devait être transmis au plus tard le 11 avril 2009, ce qui n'a pas été fait ;

CONSDÉRANT QU'il s'agit de barrages en terre équipé d'une structure d'évacuation en béton et acier, dont on ne sait pas la composition et qui est inconnu au niveau des registres ;

CONSIDÉRANT QUE les activités à réaliser pour le barrage sont les suivantes :

- collecte et analyse des données pertinentes;
- inspection complète du barrage;
- forages afin de caractériser la composition des barrages (si requis);
- vérification de la conception du barrage;
 - o vérification des critères de conception soit hydrologique et structuraux;
 - o vérification de la capacité d'évacuation;
 - o vérification de la pérennité, de la stabilité et des fondations du barrage;
- étude de rupture sommaire, vérification du niveau des conséquences d'une rupture et de la crue de sécurité du barrage;
- évaluation du classement de l'ouvrage;
- préparation du plan de gestion des eaux retenues;
- mise à jour du plan des mesures d'urgences;
- préparation du rapport d'évaluation de la sécurité;

CONSIDÉRANT les données et équipements requis pour la réalisation de l'étude demandée :

- Plans de l'ouvrage;
- Rapports d'inspection antérieurs (si disponible);
- Registre du barrage;
- Plan des mesures d'urgence;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Relevé de la géométrie du barrage;
- Équipement de sécurité pour l'inspection du barrage (CSST)

CONSIDÉRANT QUE tous les livrables incluront pour les barrages un rapport de l'évaluation de sécurité, un plan de gestion des eaux retenues et le plan des mesures d'urgence à jour ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires estimés pour la réalisation de ces projets sont de 18 000\$;

CONSIDÉRANT QUE si ce niveau est supérieur à l'inscription au registre, on doit ajouter des honoraires supplémentaires pour un montant de 1 000\$ / barrage requis pour préparer une carte montrant les zones qui seraient inondées par une rupture du barrage et effectuer l'étude qui s'y rattache ;

CONSIDÉRANT QUE des forages et des inspections pourraient être requis afin de connaître la composition des ouvrages en terre des barrages, soit des honoraires pouvant s'élever à 4 000\$ / barrage pour cette composante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des travaux publics à procéder à une démarche de demande de soumission par invitations auprès d'une firme d'ingénieur.

Adoptée à l'unanimité

09-09-321

BARRAGES DE CASTORS – AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des différents barrages de castors présents sur le territoire de la Ville et pour lesquels il est nécessaire de prendre des actions de démantèlement avec le maître trappeur de la région, monsieur Gauthier, afin de résoudre les problèmes relevés en date du 20 août 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à des tels travaux sont estimés à environ 3 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux de démantèlement des barrages énumérés sur la liste du relevé du 20 août 2009.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les frais et les honoraires professionnels reliés audit dossier, après s'être assuré, auprès du fonctionnaire concerné, que les travaux ont été effectués conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

09-09-322

VANNES À REMPLACER SUR LE SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR DU VILLAGE DE BROWNSBURG – AUTORISATION DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT certaines problématiques survenues et certains rapports permettant de constater la défectuosité de deux (2) vannes du système d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les vannes défectueuses sont situés dans le secteur des rues Mountain et des Érables ;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère que ces deux (2) vannes défectueuses affectent présentement et depuis un certain temps la pression et la qualité de l'eau de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui devront se faire pour le remplacement situé sur la rue des Érables (route 327) nécessitent une requête auprès du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter le maximum de désagréments pour nos citoyens, il est préférable d'effectuer des opérations de nuit; soit à partir d'environ 18h00-19h00 le soir ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ces travaux s'élèvent à 6 208,18 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux de remplacement des deux (2) vannes défectueuses sur le système d'approvisionnement d'eau potable au coin de la rue des Érables (route 327) et la rue Mountain au coût de 6 208,18 \$ taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les frais et les honoraires professionnels reliés audit dossier, après s'être assuré, auprès du fonctionnaire concerné, que les travaux ont été effectués conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

09-09-323

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 À LA FIRME « NORDMEC CONSTRUCTION INC. » POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la 2^{ième} demande de paiement progressif de « *Nordmec Construction Inc.* » relativement aux travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » à l'effet de procéder audit paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 2^{ième} paiement progressif à l'entrepreneur « *Nordmec Construction Inc.* », au montant de 25 495,72\$, incluant les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-09-324

AUTORISATION POUR IMPLANTER UN SYSTÈME DE GARDE INTERNE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la garde est effectuée par le directeur du Service des travaux publics et ce dernier communique avec le chef de groupe, en ce qui a trait à l'horaire en dehors des heures normales de travail, pour le travail à effectuer ;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation monétaire n'est attribuée présentement pour les gardes ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une comparaison dans certaines Villes avoisinantes, plusieurs modalités peuvent s'appliquer ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'implantation d'un système de garde interne, soit :

Trois (3) personnes feront la rotation durant l'année sur une base de six (6) mois, suite à un concours, afin de couvrir toutes les heures de garde. La personne responsable, au moment de la garde, aura en sa possession un cellulaire de garde pour effectuer cette tâche, selon les modalités suivantes :

Selon l'horaire d'été et/ou d'hiver la compensation monétaire sera de 2\$ / heure X 40 heures pour l'horaire d'hiver ou de 38 heures pour l'horaire d'été, et ce, afin de couvrir les tâches de fin de semaine et de 20\$ / jour pour correspondre à une compensation pour les soirs de semaine.

Le total de ce système est de plus ou moins 9 360\$ annuellement, ce qui revient à 1 560\$ / employé, considérant un nombre de six (6) personnes attitrées à la garde / par année.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-09-325

AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DES ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE CAMION INCENDIE À MÊME LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition du nouvel autopompe-citerne, de nouveaux équipements ont dû être achetés afin d'agrémenter ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des divers équipements, au montant de 30 845,16\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

09-09-326

MANDAT À « LES ENTREPRISES CARL SÉGUIN » POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE SABLAGE DE LA CASERNE MUNICIPALE DU SECTEUR « PINE HILL » POUR LES SAISONS 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de se prévaloir de l'option de renouvellement auprès des « *Entreprises Forestières Carl Séguin Enr.* », aux montants suivants :

Année 2009-2010 : 1 000\$, plus les taxes applicables

Année 2010-2011 : 1 050\$, plus les taxes applicables

Année 2011-2012 : 1 050\$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le contrat de déneigement et de sablage de la caserne municipale du secteur Pine Hill et mandate les « *Entreprises Forestières Carl Séguin Enr.* », pour les montants suivants, à savoir :

Année 2009-2010 : 1 000\$, plus les taxes applicables
Année 2010-2011 : 1 050\$, plus les taxes applicables
Année 2011-2012 : 1 050\$, plus les taxes applicables

QUE lesdits montants seront respectivement payables le 15 avril 2010, le 15 avril 2011 et le 15 avril 2012.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Lise Bourgault, Mairesse et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, le contrat de déneigement et de sablage de la caserne municipale du secteur Pine Hill avec monsieur Carl Séguin.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La Mairesse, madame Lise Bourgault, mentionne qu'une demande a été effectuée par les citoyens du chemin Duperré afin que des travaux d'asphaltage se fasse sur ce chemin. La demande sera étudiée.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller André McNicoll fait l'annonce qu'il se présente aux prochaines élections municipales.

Applaudissements.

09-09-327

AUTORISATION DE PROCÉDER AU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DISPONIBLE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL, SOIT UN MONTANT DE 10 000\$, À LA « ROYAL CANADIAN LÉGION ROYALE CANADIENNE »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de la « *Royal Canadian Legion Royale Canadienne* » relativement à des rénovations à être effectuées, lesquelles sont évaluées à 15 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil de procéder au transfert d'une partie de l'enveloppement budgétaire disponible pour la Ville dans le cadre du Pacte rural, pour un montant de 10 000\$, en faveur de la « *Royal Canadian Légion Royale Canadienne* ».

Adoptée à l'unanimité

Demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Brownsburg-Chatham

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Demande de procéder à des travaux d'asphaltage sur la rue Duperré

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-09-328

VERSEMENT D'UNE SOMME DE 2 500\$ À LA PAROISSE SAINTE-TRINITÉ DANS LE BUT DE FOURNIR GRATUITEMENT LE SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande effectuée par madame Lise Lapointe du Club d'âge d'or « Les Pentes d'Argent » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham verse une somme de 2 500\$ à la Paroisse Sainte-Trinité dans le but de fournir gratuitement, aux différents organismes communautaires du territoire, le sous-sol de l'Église Saint-Louis-de-France.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service du greffe de préparer une entente à cet effet et autorise la greffière et directrice générale adjointe, Me Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

VARIA (administration)

09-09-329

RADIATION DE FACTURATIONS DIVERSES – DÉLAI DE PRESCRIPTION – DOSSIERS POUR LESQUELS DES RECOURS NE SONT PLUS POSSIBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des facturations diverses à radier, pour des délais de prescription et/ou pour lesquelles des recours ne sont plus possible ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes*, les arrrages de taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'application des nouvelles normes comptables, les intérêts à recevoir doivent être comptabilisé aux revenus et que par conséquent il y a lieu de procéder également à la radiation des intérêts reliés aux comptes de taxes à radier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des facturations diverses suivantes, à savoir :

<u>Dossiers</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
27 (C)	\$11.98	\$3.35	\$1.50	\$16.83
103 (C)	\$42.78	\$8.94	\$3.93	\$55.65
162 (C)	\$85.14	\$3.08	\$12.06	\$100.28
165 (C)	\$53.82	\$6.67	\$2.91	\$63.40
190 (C)	\$5.95	\$1.64	\$0.71	\$8.30
244 (C)	\$206.12	\$40.87	\$18.04	\$265.03
272 (C)	-\$2.63	\$0.00	\$0.00	-\$2.63
281 (C)	\$1 521.04	\$0.00	\$0.00	\$1 521.04
Grand-total :	\$1 924.20	\$64.55	\$39.15	\$2 027.90

Adoptée à l'unanimité

09-09-330

**RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION #07-08-289 :
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE
(15 000\$ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-PHILIPPE /
PHASE II DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR
D'ÉCOLE / EXERCICE FINANCIER 2008 –
ÉQUIVALENCE EN TRAVAUX DU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS PLUTÔT QU'UNE AIDE
FINANCIÈRE**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 07-08-289, le Conseil municipal de la Ville accordait une aide financière à l'École primaire Saint-Philippe, au montant de 15 000\$, afin de poursuivre la phase II de l'aménagement de sa cour d'école ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit plutôt d'une équivalence en travaux du Service des travaux publics qu'une aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des travaux publics à effectuer des travaux, équivalent à un montant de 15 000\$, à l'École primaire Saint-Philippe, et ce, afin de poursuivre la phase II de l'aménagement de la cour d'école.

Adoptée à l'unanimité

09-09-331

**DOSSIER « BELVÉDÈRE » - RÉFÉRENCE AUX
RÉSOLUTIONS #09-07-246 ET #09-08-266 –
AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE
TRIPARTITE NOTARIÉE AVEC LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL ET LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 09-07-246 et 09-08-266 adoptées par le Conseil municipal relativement à la Vélo Route (Route verte) d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre à cet égard a eu lieu depuis entre les représentants de la MRC d'Argenteuil, ceux de la Ville de Brownsburg-Chatham et de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ainsi que de M^e Yves Sabourin, notaire ;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, les parties ont estimé, pour des raisons financières, soit les frais d'arpentage importants que supposerait la création d'un droit de superficie tel que prévu; qu'il valait mieux écarter cette option et envisager plutôt la signature d'une entente tripartite reconnaissant le droit de propriété exclusif de la MRC sur les infrastructures et les équipements de la Vélo Route (Route verte) d'Argenteuil établissant nettement le caractère régional de ces infrastructures et équipements et reconnaissant qu'ils ne pourront être démantelés ou déplacés sans l'accord de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham modifie les résolutions numéros 09-07-246 et 09-08-266 afin de prévoir qu'aux lieu et place du droit de superficie que devait accorder à la MRC d'Argenteuil la Ville de Brownsburg-Chatham et la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, une entente tripartite notariée soit signée par les mêmes représentants que ceux désignés dans lesdites résolutions, pour les fins ci-devant établies.

Adoptée à l'unanimité

09-09-332

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 – APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES INTER FONCTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents faisant état de la révision budgétaire 2009, notamment du document transmis par le directeur général et trésorier, et sont conscients qu'il y a lieu de procéder à des réaffectations budgétaires et que les présentes réaffectations n'ont pas pour effet d'influencer le montant global du budget 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver lesdites réaffectations budgétaires et doit également autoriser les transferts de fonds, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les réaffectations budgétaires inter fonction et autorise les transferts de fonds selon le rapport déposé en ce sens et joint en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

09-09-333

TRANSPORT EN VRAC – APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire adopter des dispositions statutaires reliées au transport en vrac lors de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures réalisés par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire favoriser le

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

recours aux camionneurs artisans faisant affaire sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux sont, lorsqu'ils sont subventionnés par les gouvernements du Québec et/ou du Canada, soumis à des règles particulières concernant le camionnage en vrac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les clauses statutaires suivantes et demande aux fonctionnaires qu'elles soient présentes dans tout nouvel appel d'offres ou nouveau contrat :

TRAVAUX RÉALISÉS SANS SUBVENTION

Dans le cadre de l'exécution de son contrat et aux fins du transport de matériaux en vrac, l'entrepreneur doit en tout temps utiliser dans une proportion de 50%, en nombre, des camions appartenant à des camionneurs résidant à Brownsburg-Chatham ou des petites entreprises de camionnage ayant leur siège social à Brownsburg-Chatham, ces dernières devant être abandonnées au service du courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en vertu de la Loi sur les Transports (L.R.Q. chapitre T-12).

QUE cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac à partir de la source originale ou principale.

Adoptée à l'unanimité

09-09-334

RÉSOLUTION DEMANDANT À LA FIRME COMPTABLE « AMYOT, GÉLINAS, COMPTABLES-AGRÉÉS » DE RENDRE ACCESSIBLE LE MÉMOIRE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la vérification des états financiers de la Ville en date du 31 décembre 2008, un document intitulé « *Mémoire d'observations et de recommandations* » a été produit comme outil de travail aux employés du Service de la trésorerie ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce document a été refusé dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A.2.1), ce document étant un document de travail pour l'interne et n'ayant jamais été déposé à la table des délibérations du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller André McNicoll demande à ce que ce document soit rendu accessible au public ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la firme comptable « Amyot, Gélinas, comptables-agréés » avant de rendre public ledit document ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la greffière et directrice générale adjointe, Me Marie-Josée Larocque, notaire, à faire les démarches nécessaires auprès de la firme comptable « Amyot, Gélinas, comptables-agréés » avant de rendre public ledit document.

Adoptée à l'unanimité

09-09-335

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe